

Entrée en vigueur – Règlements 2024-739-288 et 2024-739-289

Prenez avis que le règlement **2024-739-288** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage P1 Communautaire de voisinage dans les bâtiments mixtes de la zone Ca-337** » adopté le 3 septembre 2024 est entré en vigueur le 18 octobre 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-739-289** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'ajouter la disposition 3.14 Bureaux administratifs dans les zones industrielles dans la zone In-516** » adopté le 3 septembre 2024 est entré en vigueur le 18 octobre 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 21 octobre 2024
(U-2024.64)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière